

*Ce CHSCT se déroulait dans un contexte social très tendu à la DGFIP. A l'appel de l'intersyndical CFDT-CGT-FO-Solidaires, les agents du 31 ont participé à un mois de mai de mobilisation, pour l'arrêt des plans de concentrations et de fermetures de services, ainsi que l'amélioration des conditions de travail qui se détériorent d'années en années.*

*La délégation Finances CGT de ce CHSCT l'a rappelé à cette nouvelle séance.*

*Ce CHSCT, reconvoqué suite au boycott par l'ensemble des organisations syndicales du 13 Avril dernier, examinait les plans d'actions de préventions de toutes les directions pour cette année 2018. Un avis était demandé par la DGFIP sur la mise en place de Sirhius et la création des CRSH, centres de ressources humaines. Un point sur le rôle des assistantes sociales dans leur accompagnement des risques psycho sociaux, les fiches d'incident de la DGDDI, l'étude des fiches d'alertes ont aussi été étudiés. Enfin à la demande de la CGT le bilan 2017 sur le télétravail et le déploiement du HK en douanes.*

### **Campagne 2018 DUERP et PAP des directions (DIRCOFI, DRFIP, DRDDI, ENFIP, INSEE, DDNI, DNSCE)**



Même si la CGT reconnaît que des efforts particuliers ont été fait dans les directions du périmètre de ce CHSCT, nous sommes toujours dans l'attente d'une véritable prise en compte au niveau ministériel (voir gouvernemental) de l'effet néfaste des réformes sur le service public bien sûr mais avant tout sur la santé des agents.

Les agents attendent du concret : mettre en place des mesures de prévention primaires, des actions pour améliorer leur conditions de travail et enrayer la souffrance générée par des organisations délétères du travail, des restructurations à tout va, et les politiques d'austérité.

L'allègement du référentiel des risques n'aide pas à bien appréhender les situations d'expositions mais le constat est là : les RPS constituent par exemple aux Douanes près de 25% des lignes de risques et aucun service n'en est exempt. Cela est, en partie, dû dans les services qui ont vu perdre d'années en années, leurs missions au profit d'une concentration accru. Pour la CGT, les services d'orientations des contrôles doivent intégrer les agents de ces petites structures et la direction envoyer des signaux forts pour la pérennité de celles ci.

### **Présentation travail des assistantes sociales**

Les assistantes sociales de la Haute Garonne , ont par ailleurs précisé qu'elles sont en mouvement social depuis 2 ans et ne peuvent à ce titre présenter des statistiques et bilans.

Elles étaient invités à présenter leurs missions et la nouvelle circulaire du 9 novembre 2016 : mise en place d'une nouvelle offre sociale reprenant les risques que vivent les agents dans l'exercice de leurs missions, dynamique pluridisciplinaire d'accompagnement des agents. Le ministère souhaite que ces acteurs de l'action sociale participe aussi aux questions de qualité de vie au travail en complément des acteurs ministériels, déjà existants (IST, médecin de prévention).

La CGT a rappelé que malgré les coupes budgétaires et la baisse en moyens humains, les acteurs de prévention, personnels rattachés à l'administration centrale, veille à assurer leurs missions au plus près des agents. On espère vivement que cette nouvelle mission d'assistance aux risques psychosociaux aura toutes les chances d'aboutir dans un contexte où les administrations de Bercy ne savent plus quoi inventer, pour raboter les budgets et faire passer la pilule aux agent.e.s !

### **Point sur SIRHIUS**

Comme à la DGDDI et l'INSEE, la DGFIP va réorganiser les Ressources Humaines avec la création de plate-formes RH (CSRH) et l'installation d'un nouveau système informatique (SIRHIUS).

Le déploiement de cet outil doit prendre effet le 26 mai 2018.

Au niveau national, les fédérations syndicales du Ministère n'ont eu de cesse de dénoncer les problématiques organisationnelles de l'installation de l'application SIRHIUS, de son utilisation par les agents, de l'importante mobilité induite pour les services RH des directions DRFIP et DIRCOFI et des problèmes opérationnels dûs aux bascules informatiques (comme a pu le connaître la DGDDI, au CSRH de Bordeaux )

Nous avons rappelé qu'une demande d'étude ergonomique avait été faite au CHSCTM du 19 décembre 2017 et que le CHSCT de ce jour ne rendrait pas d'avis faute d'informations les plus détaillées possible sur les organisations prévues, tant au niveau des centres nationaux de ressources humaines que du quotidien de tous les agents.

Une délibération est voté à l'unanimité des représentants FO, Solidaires et CGT

### **Télétravail :**

A la demande de notre organisation syndicale un point est fait sur le télétravail dans chaque directions. Seuls l'INSEE, la DNSCE et la direction des douanes de Midi-Pyrénées avaient fait un bilan des conséquences de l'arrêté ministériel de 2016 sur cette forme de travail.

Nous avons pu rappeler nos positions sur celui-ci.. Car, même s'il peut en apparence constituer une solution pour mieux équilibrer la vie privée avec la vie professionnelle, c'est souvent par défaut que les agent-e-s y consentent, faute de pouvoir accéder à un logement plus proche du lieu de travail ou de pouvoir disposer de conditions de transport acceptables.

Pour nous la hiérarchie ne devrait pas être la seule à juger du bénéfice du télétravail, les organisations syndicales doivent pouvoir donner leur avis. Pour cette raison, les demandes de télétravail doivent passer directement dans le cadre des CAPL, afin que les représentants du personnel en soient informés et puissent orienter les agents dans le cadre d'un recours éventuel.

La dimension hygiène, sécurité et conditions de travail doit être majeure, le temps de travail encadré et un droit à la déconnexion réellement assuré.

### **L'utilisation de l'arme longue HK et ses conséquences pour les agents des douanes**

A la demande de notre organisation syndicale un point était mis à l'ordre du jour de ce CHSCT sur l'utilisation du HK depuis les attentats de Novembre 2015. Ce qui ne devait être qu'une expérimentation sur certaines unités frontalières c'est développé, par décision de la DG des douanes, sur tous le territoire (sauf aéroport pour l'instant).



En cours d'expérimentation, dans chaque brigade, une formation individuelle à porter ce pistolet mitrailleur est prévue pour chaque agent.e.s par les moniteurs de tir et validée par le directeur régional. Cette période de formation HK en mode "marche forcée" a démontré les difficultés engendrées par le port du GPB lourd (11 kg) aussi bien au niveau physique (TMS), hygiénique (housse collective) que psychologique en cas d'incapacité physique à supporter cette charge, les problèmes liés en cas de l'incapacité de l'agent à valider cette formation.

De plus, les agent.e-s devront être doublement habilités (tir et TPCI) et craignent de ne pas valider leur aptitude à exercer en surveillance s'ils n'obtiennent pas cette double habilitation.

Sans remettre aucunement en cause la pertinence de cette nécessité de renforcer les moyens et la sécurité des agents, les différentes expérimentations effectuées en réel, sur le terrain, indiquent clairement que ces matériels posent de nombreux soucis en terme d'encombrement et maniabilité et concourent à renforcer la pénibilité du travail.

Le gilet classe 4 a de nombreux inconvénients sur la santé (poitrine écrasée pour les agentes, mal de dos, problème d'hygiène dû à une dotation collective, impossibilité du port de la ceinture de sécurité lors des déplacements, etc..)

La crosse du HK n'est pas adaptée aux femmes et le port de l'étui de cuisse pour l'arme de service pose plusieurs problèmes lors des déplacements en véhicule.

Nous avons insisté, aussi sur le fait que les motards doivent être pleinement intégrés dans le dispositif et que les formations devront être adaptées en conséquences.

C'est pourquoi, l'intersyndicale CFDT, CGT, FO et Solidaires du CHSCT-M a décidé de proposer la mise en place d'une étude que le Pôle Ergonomique du Ministère pourrait effectuer ou piloter et que les représentants du CHSCT 31 demande en plus au niveau local des points d'étapes sur cette formation dans un groupe de travail dédié en Midi-Pyrénées et l'élaboration d'une fiche de santé adaptée à chaque agent.e-s.

**Prochain CHSCT le 29 mai et le 26 juin**

La CGT dispose de 3 sièges sur 8 au CHSCT 31 : donc 3 titulaires et 3 suppléants. Pour les titulaires, un représentant DGFIP (Alain PRANDO), un de l'INSEE (Catherine BOURNISIEN) et un de la douane (Olivier BALZER). 2 suppléants viennent de la DGFIP (Jean Marc SERVEL et Dominique FICHTEN) et un de la douane : Chantal NATCHIMIE (DNSCE)

N'hésitez pas à contacter un mandaté CGT pour toutes questions sur vos conditions et votre environnement au travail

